

naître les prix fixés à la prochaine assemblée.

On propose ensuite l'admission de M. J. Trottier comme membre de l'Association.

Dans le chapitre des affaires nouvelles, il est question premièrement de l'opération du "checkage" des animaux aux Abattoirs de l'Est. Il paraîtrait qu'à certains jours, par suite de l'encombrement des animaux, il résulte de cette opération une perte de temps des plus considérable. Après avoir écouté des suggestions diverses, l'assemblée décide que le Président et d'autres membres s'entendent au plus tôt avec M. Phillips, gérant des Abattoirs, afin de porter remède à cet inconvénient.

M. A. Prévost informe ensuite l'assistance qu'avis sera prochainement donné à l'Association que le local qu'ils occupent actuellement ayant été loué à un club, il faudra trouver un autre lieu de réunion. M. Ed. Leduc, secondé par M. Geo. Fischer propose que la Société retourne à son ancien local au Monument National.

Après discussion, cette motion est adoptée.

L'Association décide ensuite à l'unanimité qu'un vote de condoléances soit passé à l'occasion du récent décès de M. Labrosse, membre de l'Association et porté à la connaissance de la famille du regretté défunt et que cette résolution soit communiquée aux journaux.

L'assemblée s'ajourne.

ASSOCIATION DES EPICIERIS DE MONTREAL

L'assemblée mensuelle a eu lieu le 8 Février sous la présidence de M. Placide Daoust.

Parmi la très nombreuse assistance nous avons remarqué les personnes suivantes: MM. J. A. Beaudry, N. Chartrand, P. Bruneau, A. Sarrazin, E. St-Denis, A. Laurendeau, J. A. Labonté, O. St-Fierre, A. Laniel, N. de Repentigny, M. Seyler du "Canadian Grocer", et H. Nightingale représentant le "Prix Courant." Assistaient également à l'assemblée une délégation des Commis Epicieris composée de MM. A. Lacroix, J. B. Poirier, A. Quesnelle, B. Guénette et J. C. Marchand.

Après l'expédition des affaires de routine il est procédé à l'admission des nouveaux membres suivants: MM. Z. A. Lambert, Théo. Bertrand, Théo. Leduc, J. O. Vallée, H. W. Barcelo, G. Bertraud, Albert Viau, S. Dionne, A. Lepage, Johnny Rochon, J. A. Long, Ed. Meunier, N. Fleury, Donat Legault, G. Verville, P. E. Cartier, J. B. Roy, D. Payette, Z. S. Blain, L. Charbonneau, Alf. Mantha, Jos. Orsali, B. Morin, Ad. Allard, C. Poitras, E. Granger, Oscar Lefebvre, H. Vi-

gneault, R. Lemyre, Jos. Beaulieu, C. Raymond, G. Valois et L. P. Gates.

M. J. A. Beaudry, secrétaire provincial de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada fait rapport que la section des Epicieris compte actuellement 515 membres, soit une augmentation de plus de deux cents en quatre mois.

Une discussion s'engage ensuite relativement à des amendements que l'Association se propose de demander à la loi des licences.

Après avoir voté une somme de dix piastres à l'hôpital Notre-Dame, à l'hôpital Général et à celui des Incurables l'assemblée entend les représentants des commis-épiciers qui se font l'écho de leurs confrères en demandant que les patrons épiciers fassent leur possible pour abroger la clause dans la loi des licences qui limite le nombre des licences à Montréal.

Les commis épiciers estiment que la limitation du nombre des licences a pour effet de créer un monopole et qu'elle rend difficile pour ne pas dire impossible l'établissement de nouveaux venus dans le commerce de l'épicerie. De plus, ils estiment que le gouvernement provincial étant, par le fait de la limitation des licences, privé d'une partie de ses revenus se verra dans l'obligation de combler ce déficit par de nouvelles taxes.

Les délégués furent informés que leur requête serait prise en considération à la prochaine séance.

A ce propos, M. E. Massé fit remarquer que, en considération du mouvement de tempérance récemment inauguré par le clergé et par un grand nombre de personnes influentes, il était plus que probable que, si un amendement était fait à la loi actuelle, ce serait plutôt

dans le but de limiter davantage le nombre des licences.

L'assemblée s'ajourne.

CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

La Caisse Nationale d'Economie a eu son assemblée annuelle lundi dernier. Il est réconfortant de constater les progrès constants que fait cette Caisse qui a admis cette année 2005 membres nouveaux et possède aujourd'hui un actif de plus de \$185,000, en augmentation de près de \$42,000 sur l'actif de l'année précédente.

Il est, en effet, réconfortant de constater que les idées de prévoyance et d'économie font de sensibles progrès dans les foyers canadiens.

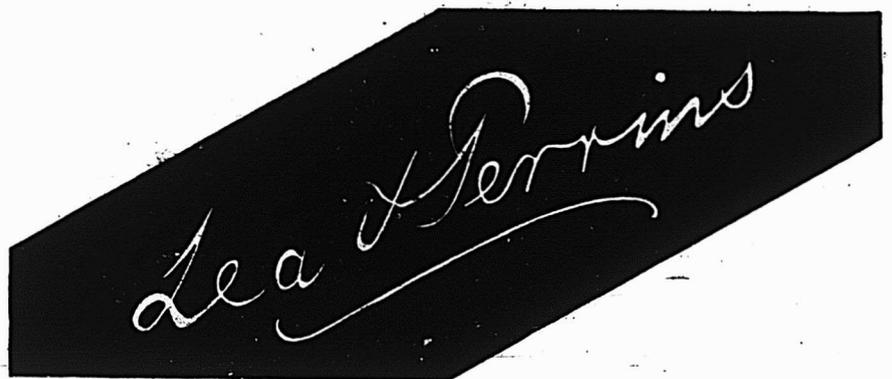
Les prévoyants de l'avenir et les gens économes ne font certes pas tous partie de la Caisse Nationale d'Economie; bien d'autres sont appelés à s'unir aux membres actuels et avec les efforts, le zèle et le dévouement de ceux qui président à ses destinées, le nombre de ceux qui assureront une rente viagère dans cette patriotique institution ne pourra que grandir.

Les placements qui forment l'actif de la Caisse Nationale d'Economie sont des placements de tout repos et le principe sur lequel elle a été instituée est aussi sain qu'il est moral. C'est pourquoi nous invitons à en faire partie tous ceux de nos lecteurs qui ont le souci de l'avenir.

C'EST UN FAIT ACQUIS

que dans la vie pratique des affaires, les annonces insérées dans un bon journal de la partie, rapportent. Faites un essai dans le "Prix Courant"

Il y a une SAUCE WORCESTERSHIRE véritable et originale et une seule Sauce LEA & PERRINS, et chaque bouteille de cette sauce porte la signature suivante :



Tout marchand de premier ordre qui tient à sa réputation devrait la vendre. La vendez-vous? En vente chez tous les marchands de gros.

J. M. DOUGLAS & CO, MONTREAL
AGENTS POUR LE CANADA.